

# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

## HSBC OBLIG EURO

Action AC : Code ISIN : FR0000286312

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ La SICAV, de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euro », a pour objectif de surperformer le marché des obligations euro sur un horizon de 3 ans, hors frais de gestion.
- ▶ Indicateur de référence pour information : *Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM*. Cet indice est composé de toutes les émissions émises à taux fixe, libellées en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement, ayant un encours supérieur ou égal à 500 millions d'euro et appartenant à la catégorie de notation « Investment grade ».
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active et effectue une allocation entre les sources de performance suivantes :
  - la gestion active du risque de taux : prises de positions sur l'évolution des taux d'intérêt.
  - la gestion active du risque de crédit, qui se décompose en :
    - une allocation de crédit qui dépend de l'analyse en valeur relative réalisée par l'équipe de gestion ;
    - une sélection des secteurs fondée sur les évaluations de notre équipe d'analystes crédit qui étudient les fondamentaux du secteur, des facteurs techniques et la cherté relative des titres constituant le secteur ;
    - une sélection des valeurs selon une approche fondamentale et une approche en valeur relative fondée sur notre modèle interne Standard Spreads qui met l'émetteur en perspective par rapport à sa catégorie de notation.

#### Caractéristiques essentielles de la SICAV :

- ▶ La SICAV est principalement investie en obligations et titres de créances négociables à taux fixe, en obligations à taux

variables et indexés sur l'inflation, en véhicules de titrisation et en obligations foncières.

- ▶ Le risque de titrisation émane d'un risque de crédit qui repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverse (créances bancaires, titres de créances...).
- ▶ La SICAV est investie essentiellement sur des émetteurs appartenant à la catégorie de notation « *investment grade* » au moment de l'acquisition, c'est-à-dire supérieure ou égale à BBB- (selon l'échelle de notation Standard & Poor's et/ou équivalent).
- ▶ La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- ▶ La SICAV peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition, sur les risques de taux, de crédit, et de change, et/ou dans un but d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ L'exposition de la SICAV peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ La SICAV peut également effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, dans la limite de 100%. Ces opérations ont généralement vocation à n'être utilisées que dans un but de gestion de trésorerie.
- ▶ Les sommes distribuables des actions AC sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- ▶ La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ La SICAV est classée dans la catégorie 3. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations non gouvernementales de la zone Euro.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de la SICAV :

- ▶ **Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - ▶ **Risque associé aux produits dérivés** : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative de la SICAV peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels la SICAV est exposée. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cette SICAV (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

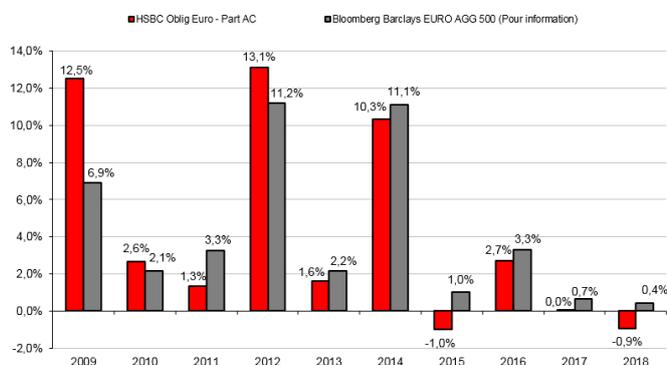
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1.08%
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence pour information ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- ▶ La SICAV a été créée le 2 décembre 1968.
- ▶ Les actions AC ont été créées le 2 décembre 1968.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de la SICAV (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité : Actions de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories d'actions (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
  - HSBC Oblig Euro, action AD (Code ISIN : FR0000095028)
  - HSBC Oblig Euro, action IC (Code ISIN : FR0013228996)
  - HSBC Oblig Euro, action ZC (Code ISIN : FR0013079142)
  - HSBC Oblig Euro, action BC (Code ISIN : FR0013287166)

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

- ▶ La présente SICAV n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

**Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 1er avril 2019.**